

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 MAI

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ELECTIONS MUNICIPALES DE PARIS

La journée du 8 mai n'a pas été défavorable aux conservateurs de Paris. Ils ont gardé la victoire partout où ils l'avaient déjà ; ils sont renforcés, plus nombreux, et plus compactes, là où ils étaient et où ils demeurent encore en minorité.

Voici la récapitulation des élections de Paris :

Table with 2 columns: Category and Count. Conservateurs élus... 40, Autonomistes élus... 33, Parti ouvrier... 5, Opportunistes élus... 2, Ballottages... 30

Le ministre de la guerre a soumis hier matin à la signature de M. le Président de la République un décret autorisant le dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet de mobilisation et à la convocation d'une section technique d'ouvriers de chemins de fer de campagne.

Toutefois, si ce projet de loi est adopté, cette expérience de mobilisation ne sera faite qu'en octobre. Le corps d'armée à mobiliser ne serait désigné qu'au dernier moment et parmi ceux qui occupent les régions de l'Ouest ou du Midi.

On sait que les 30 millions d'économies promis par M. Boulanger ont subitement fondu dans le creuset de la République (cabinet du ministre). Quelques Boulangistes de la presse, en cherchant bien, avaient cru retrouver 8 ou 9 de ces millions. Là encore, illusion. A la commission du budget, M. Cavaignac — un républicain — a déclaré que la plupart des propositions

de M. Boulanger étaient « illusoirs ». Ce ministre propose, par exemple, de faire passer du budget ordinaire au budget extraordinaire certaines dépenses pour la confection de cartouches. Ce n'est pas là, suivant M. Cavaignac, une économie réelle. Enfin la commission se propose de porter ses investigations sur l'emploi des crédits votés au titre du budget extraordinaire ; sur ce terrain, plus d'une surprise lui est, dit-on, réservée. On affirme que sous la dénomination de « travaux de fortifications », le ministre de la guerre a fait exécuter tout un ensemble de travaux d'entretien qui figuraient au budget ordinaire en raison de leur caractère de permanence. D'autres chapitres encore « prêteraient à la même critique ».

Que va-t-il sortir des propositions « économiques » de M. Boulanger ? Une demande de crédits supplémentaires très probablement.

Quand M. de Molke demande un crédit de 375 millions au Reichstag, il ne parle pas d'économies. Nous ne demandons pas mieux que de faire les dépenses indispensables à la sécurité nationale, mais nous avons le désir de demander qu'on ne se moque pas de nous. Or, c'est à quoi M. Boulanger emploie la plus grande partie de son temps.

ENCORE UNE ÉCONOMIE

Les Parisiens vont jouir d'un festival monstre à l'Opéra : ce festival se réclame, comme les précédents, du patriotisme de la charité, et, surtout, du « concours de l'armée ».

Le cabinet du ministre de la guerre avait autorisé, au Mardi-Gras, un peloton de cuirassiers à prêter leur concours à la réclame d'un fabricant de biberons. Ce singulier cortège de cavaliers déguisés en bébés a été l'objet de commentaires fâcheux, et, durant deux semaines, la troisième page des journaux a été déshonorée par l'odieuse publicité tirée de cette malencontreuse exhibition, par le marchand de biberons. Le cabinet du ministre vient de prêter le concours de l'armée au festival du 31 mai, dans des condi-

tions aussi tristement ridicules que le concours de nos cuirassiers à la réclame du fabricant de biberons. Singulier patriotisme ! Charité bien placée !

Le festival de l'Opéra, avec le concours de l'armée, est une trouvaille des plus ingénieuses : le public habituel des festivals parisiens payera vingt francs par cavalier, et dix francs par dame. Les officiers de l'armée active recevront deux mille invitations gratuites, et pourront en outre faire la gracieuseté d'une carte gratuite aux dames de leur connaissance, en revêtant cette carte de leur signature (sic). L'entrée gratuite des officiers constitue une faveur pour les officiers, et la présence de ces invités de distinction rendra plus enviable l'accès du festival aux cavaliers et aux dames du public payant.

Les officiers de la réserve et de la territoriale sont invités à cette fête militaire ; pas gratuitement, mais avec certains avantages. Le cabinet du ministre leur permet le voyage, au quart du tarif, qu'ils viennent de Tarbes, ou bien de Nice ; il assimile le Festival de l'Opéra aux « réunions d'instruction » prévues par le général Berthaut, dans la circulaire du 4 avril 1877.

Cette interprétation fantaisiste, découverte par les patriotes scrupuleux, qui ont fait un beau succès au marchand de biberons parisien, offre une prime de deux cents francs à nombre de souscripteurs de la réserve ou de la territoriale, appartenant aux corps du Midi de la France. Les organisateurs du Festival comptent sur plus de trois mille souscripteurs de ce genre ; c'est alors une gracieuseté de plus d'un demi-million, accordée au Festival, aux frais des Compagnies de chemins de fer.

En fin de compte, le Trésor remboursera ce demi-million aux Compagnies, en parfaissant la garantie d'intérêts, stipulée par les conventions et, en résumé, le Festival recevra une subvention d'un demi-million sur le budget des finances !

Signaler l'abus, c'est faire appel aux députés qui ont souci de l'équilibre budgétaire. La « réunion d'instruction chorégraphique » du 31 mai ne saurait être si lar-

gement subventionnée par les pauvres contribuables qui ne dansent pas. Il y a trop de désinvolture à faire pivoter leurs écus comme de simples cuirassiers.

L'ABORDAGE DE LA Champagne

Le paquebot transatlantique la Champagne, parti dimanche dans la matinée du Havre pour New-York, a été abordé entre Courseulles et Armanches par la Ville de Rio-Janeiro qui lui a fait trois ouvertures.

Les passagers affolés se précipitèrent en masse sur les canots de sauvetage. Une vingtaine d'hommes ont péri.

La Ville de Rio-Janeiro a coulé à pic. Par bonheur le paquebot la Ville de Bordeaux qui faisait route pour Taïti a pu s'en approcher à temps et sauver l'équipage et les passagers.

La Ville de Bordeaux a également sauvé plusieurs émigrants italiens qui avaient été précipités à la mer, lorsque le canot de la Champagne a chaviré. Les émigrants naufragés sont cantonnés sur la Bourgogne, où la Compagnie pourvoit à leurs besoins.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 mai.

Le discours de M. Goblet au Havre faisant prévoir un emprunt prochain, alourdit les cours : 3 0/0, 80.17 ; 4 1/2 0/0, 108.10.

L'action du Crédit Foncier s'est traitée à 1,356. Les obligations foncières et communales à lots sont toujours recherchées. Il est peu de valeurs qui méritent au même titre de fixer le choix de l'épargne.

On demande au comptant les actions de la Société Générale vers 455. Ce titre qui donne un revenu de 6 1/2 0/0 n'est pas à son prix.

La Banque d'Escompte reste très bien tenue à des cours qui font prévoir une hausse prochaine.

Le détachement du coupon de 7.50 sur l'action de la société de Dépôts et Comptes courants a ramené le titre à 600, soit net à payer 225 fr. pour un revenu minimum de 15 francs.

L'assemblée générale de l'Aigle-Vie a eu lieu le 30 avril dernier. Toutes les résolutions soumises à l'assemblée ont été votées à l'unanimité. Le compte des profits et pertes de l'exercice se solde par un excédent de 183.734 qui a été reporté à nouveau. La situation de l'Aigle-Vie est donc des plus prospères.

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Il soupira, puis lui apportant une cuillerée de potion calmante, il la lui présenta avec un sourire plein de tendresse.

Elle se redressa effarée. — Non, c'est un narcotique... je ne veux plus dormir... je ne veux pas rêver ; les rêves font trop de mal.

Il approcha néanmoins la potion de ses lèvres décolorées, la rassura, comme il l'eût fait pour un enfant, et l'embrassa doucement sur le front :

— Dormez, reposez-vous en paix, ma mère. Jamais vous ne parlez en rêvant. Du reste, vous me l'avez dit, on ne doit jamais croire aux divagations qui hantent le sommeil.

— C'est cela... tu dis vrai...

Elle parlait, cherchant ses mots, sous l'influence du narcotique ; ses prunelles, déjà voilées, fixaient dans le vide, des ombres flottantes, des formes indécises ; puis, graduellement, elle entra dans ce sommeil léthargique ordonné par le docteur. Son fils la veillait, le regard perdu sur la flamme du foyer. La nuit s'usait lentement, ajou-

tant les heures aux heures écoulées. Dans la chaleur tiède de l'appartement, à la faible lueur de la veilleuse d'opale, l'adolescent se demandait :

— Quel est donc le secret de ma mère ? Qui donc est mon père ? Le verrai-je un jour ou bien a-t-il cessé de vivre ?

Ce problème devenait une idée fixe, une obsession ; il se présentait sans cesse à son esprit avec cette fatigue d'un zébrant que l'on veut résoudre. Il voyait aussi, dans la flamme vacillante, le passé. Il y retrouvait ses désirs d'autan, ses songeries de petit garçon, mais flétris et tombés à terre comme les feuilles de l'an dernier, évanouis comme la neige des hivers flois.

A l'aube, Madeleine n'éprouva pas le bien-être qu'on espérait du repos de la nuit. Une torpeur pesante l'accablait ; son front était martelé, et chaque coup de ce marteau imaginaire lui causait une intolérable souffrance. Le médecin revint et reconnut tous les symptômes d'une fièvre cérébrale.

Durant six semaines, elle lut entre la vie et la mort.

Son fils se la quittait guère. Il la regardait souffrir, sombre, obstinée. Son visage était méconnaissable, tant il était amaigri ; et, dans cette figure blanche comme une cire, se montraient ses grands yeux noirs, tristes et farouches, au fond desquels on devinait une nuit d'agonie et de

remords. Jamais une parole : rien que ces grands yeux démesurément ouverts. Même dans le délire de la fièvre, elle ne trahissait pas son secret ; sa volonté persistait. Elle avait comme l'intuition que son fils était à son chevet. Parfois, elle appelait d'une voix faible, et murmurait des paroles de tendresse :

— Mon Henri, mon bien-aimé.

Vite, il s'approchait, se penchait sur elle. De ses yeux largement ouverts elle le regardait... et ne le reconnaissait pas.

A certaines heures, Henri confiait sa mère à la garde attentive de Marie-Josèphe. Alors, il s'enfermait dans sa chambrette ; car il devait, par son travail, suffire aux dépenses. Comme autrefois, la lampe brillait tard dans la nuit et se rallumait avant les premières lueurs du jour ; mais les rôles étaient intervertis : le fils travaillait pour la mère. Il veillait avec courage durant les nuits si longues de l'hiver, et mettait en ordre les livres de comptes d'une importante maison de commerce. Parfois, il était bien las, ses paupières étaient brûlées de sommeil ; néanmoins, il était satisfait. Enfant, il avait connu le bonheur des faibles : la protection, les baisers de sa mère ; maintenant, il connaissait le bonheur des forts : protéger lui-même ; et, vaillamment, il acceptait les âpres joies de la fatigue, le saint orgueil de la lutte, de la responsabilité, du sacrifice.

Enfin la maladie céda, le danger disparut. Madeleine put reconnaître ceux qui l'entouraient, leur sourire, presser la main de son fils. Peu à peu le mieux s'accrut et un matin de printemps, soutenue par Henri, elle vint s'asseoir près du balcon, à cette place où, tant de fois, la mère et fils étaient demeurés l'un près de l'autre, échangeant leurs pensées. Le jeune homme avait pris soin de fleurir ce balcon, pour que les giroflées et les jacinthes souhaitassent la bienvenue à la convalescente. Heureuse de se sentir renaître, elle resta longtemps à cette fenêtre ouverte, aspirant la brise tiède, regardant, avec plaisir, les agiles hirondelles décrire des circuits à l'entour des lilas du Jardin des Plantes. Le grand cèdre lui envoyait son parfum balsamique, et les saules, aux branches flexibles, s'inclinaient sous la brise, comme pour la saluer. C'était une exquise matinée d'avril ; c'était la poétique et vivante redite de la nature qui, chaque année, nous donne l'aubépine, les lilas et les roses ; qui, à chaque printemps, couvre les arbres de feuilles nouvelles. Madeleine sentait son âme se remplir d'une douce émotion. Là-bas, dans les larges allées, sous les marronniers, quelques savants et quelques rêveurs jouissaient en poètes de cette fête d'avril ; mais ils étaient peu nombreux. Le Paris qui s'agite, qui court après la fortune ou les triomphes de l'ambition satisfaite, n'a pas le temps de s'attarder

Les petits capitalistes ont adopté les polices spéciales AB de 500 fr. de l'Assurance Financière; les coupures de 100 fr. de ces mêmes titres sont à la portée des plus petites bourses.

Le Panama est toujours très bien tenu à 405. L'assemblée générale est convoquée pour le 18 juin, mais on croit que, comme les années précédentes, une seconde convocation sera nécessaire.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Conseil Municipal de Saumur

Séance du 4 mai 1887.

Sont présents : MM. Combiar, Poitou, Liépard, Boisson, Milon, Delamarre, Lemarinier, Rivain, Goulard, Terrien, Piéron, Girandier, Renou, Galbrun, Doussain, Bonneau, Cholet, Coutard, Poitevin, Hubert.

M. Milon est élu secrétaire pour cette session.

M. Boisson, secrétaire de la dernière séance, lit le procès-verbal, qui, après une courte observation de M. Terrien réfutée par M. le Maire, est adopté.

#### COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 1886

M. le Maire expose, dans un rapport écrit, l'état des comptes administratifs de l'exercice 1886.

Il résulte de ce rapport que les recettes ordinaires ont été de..... 449.359 f. 19

Les recettes extraordinaires, de..... 77.333 27

Les recettes supplémentaires, de..... 140.063 85

Total..... 666.756 31

Les dépenses ordinaires ont été de..... 363.794 f. 02

Les dépenses extraordinaires, de..... 407.416 35

Les dépenses supplémentaires, de..... 154.879 19

Total..... 625.786 56

L'exercice 1886 se solde donc par un excédent de recettes de 40,969 fr. 75.

#### BUDGET ADDITIONNEL 1887

Le total des recettes des chapitres additionnels au budget de l'exercice 1887 est de..... 123.286 f. 44

Les dépenses sont de... 123.277 87

Il y a donc un excédent de recettes de..... 8 57

Ici, M. le Maire est conduit à parler du collège de jeunes filles, et il lit que cet établissement a coûté 754,000 fr., dont la moitié est payée par l'Etat et l'autre moitié par la Ville. C'est donc une somme de 377,000 fr. que les contribuables de Saumur ont dû payer. Cette somme, qu'il regarde comme minime, sans doute, lui arrache cette réflexion : Où sont donc les millions que cet établissement devait engloutir, suivant les dires de ses détracteurs ? Hum !

Voilà qui est fort bien tourné, ma foi !

à cette idylle; il aime mieux s'enfiévrer, et dédaigner, l'insensé, le parfum des fleurs et la fraîcheur de la jeune verdure. Henri, assis sur un pouf tout près de la convalescente, se sentait heureux de la voir revivre. Et, tout à coup, d'un mouvement passionné, elle saisit la main de son fils, et, tendrement, y appuya ses lèvres. Henri se leva vivement.

— Mère, mère, que faites-vous ?

— Ce que je fais, je te remercie. Ah ! je l'ai vu à l'œuvre; tu m'as consacré tes jours et tes nuits; mais, bientôt, je vais reprendre ma tâche, et toi tes études... Dans quelle école spéciale veux-tu entrer ? Quelle carrière te sourit davantage ? Dis un mot et nous tenterons le succès.

Et lui, très bas :

— Vous êtes encore trop faible pour vous remettre au travail... Ne vous inquiétez pas de mon avenir. Vous m'avez sacrifié tant de choses, lor que j'étais enfant...

Il sentait la main de sa mère trembler dans la sienne, et il n'osait lever les yeux vers elle. Enfin il la regarda. Deux larmes coulaient sur ses joues.

— Ne pleurez pas, mère; courage ! courage !

— Et c'est toi qui me dis ce mot-là, mon enfant bien-aimé ! Toi qui te sacrifies. Ah ! les beaux rêves que j'avais faits. Je voulais, seule, pourvoir à ton avenir; j'espéais cruellement mon orgueil !... (A suivre.)

Mais quelques éclaircissements feraient bien mieux l'affaire des contribuables qui ont payé la carte. Essentiellement curieux, le public de nos jours ne se contente pas de paroles, il demande des chiffres, des preuves à l'appui, et aime à contrôler s'il n'a pas été omis de quantités négligeables par une administration républicaine. Aussi nous mettons-nous à la disposition de M. le Maire pour publier en détail et *in extenso* tous les documents concernant le prix de revient du collège de jeunes filles.

#### BUDGET PRIMITIF 1888

Les recettes ordinaires prévues pour 1888 sont de..... 405.257 f. 92

Les recettes extraordinaires, de..... 35.500 »

Total..... 440.757 92

Les dépenses ordinaires prévues sont de..... 358.481 f. »

Les dépenses extraordinaires, de..... 82.183 84

Total..... 440.664 84

Le budget primitif de 1888 se solde donc par un excédent de recettes de 93 fr. 08.

Après cet exposé, M. le Maire a fait un petit speech montrant le bon état des finances dont l'administration actuelle se fait honneur et gloire. Elle ne voulait pas léguer à ses successeurs, à la fin de son mandat, une situation financière endettée; tel était le but qu'elle s'était proposé et qu'elle a atteint.

Bref, un joli petit discours.

#### COMMISSION DU BUDGET

M. le Maire invite son Conseil à nommer la commission qui devra examiner le budget de 1888.

Le scrutin a nommé : MM. Milon, 16 voix; Peton, 13 voix; Renou, 13 voix; Lemarinier, 12 voix; Piéron, 12 voix.

#### TRAVAUX DE DÉFENSE DE L'ILE D'OFFARD

M. le Maire donne lecture au Conseil d'un long rapport de M. l'ingénieur Florent sur l'opportunité et la possibilité de garantir le quartier de la Visitation contre les inondations de la Loire.

Une pétition couverte de nombreuses signatures demande l'exécution de ces travaux; le Conseil général a fait faire des études. Le travail à exécuter d'une façon convenable, comprenant des fondations profondes et une hauteur de quai de six mètres au moins, coûterait 800,000 francs.

Dans l'état actuel des choses, il eût été préférable d'élever l'île au fur et à mesure que l'occasion s'en serait présentée. Si on fait des quais, dans les crues subites de la Loire on ne pourra jamais empêcher les infiltrations dans les basses ruelles de cette île. Ces eaux ne se retireront pas aussi rapidement que le fleuve, et il y aura là une source de miasmes malfaisants pour la population. La salubrité de ce quartier, dont beaucoup des maisons ont été reconnues malsaines par la commission d'hygiène, se trouverait peut-être plus compromise. Si le Conseil veut donner suite au projet, la Ville aura à payer un tiers des travaux, plus les dommages-intérêts; les expropriations seront en outre à sa charge. La somme totale pourrait donc être de 5 ou 600,000 francs.

M. le Maire croit qu'il n'est pas possible d'engager la Ville dans une pareille dépense. Cependant, comme pour donner un semblant de satisfaction aux pétitionnaires, il propose de nommer une commission de cinq membres.

MM. Galbrun, Cholet, Hubert, Girandier et Rivain sont désignés pour faire partie de cette commission.

#### ÉCOLES MATERNELLES

M. le Maire rappelle que les écoles maternelles, au terme de la loi, ne recevront désormais les subsides ordinaires qu'autant qu'elles réuniront les conditions exigées par la loi. Le Conseil reconnaît que l'école maternelle de Saumur satisfait au programme.

#### DEMANDE D'UN SUPPLÉANT À L'ÉCOLE DES RÉCOLLETS.

M. Boisselier, directeur de l'école mutuelle, adresse à M. le Maire une lettre dans laquelle il expose que le grand nombre des élèves de cet établissement lui donne une surveillance très-difficile, et d'autant plus qu'il est obligé de professer dans la grande classe. Il croit, dans l'intérêt de l'école et des enfants, qu'un nouveau surveillant est d'une grande utilité.

Le Conseil renvoie l'examen de cette question à la commission du budget.

#### RÉCLAMATION DE M<sup>lle</sup> VINET

M<sup>lle</sup> Vinet, directrice de la salle d'asile, rue des Boires, demande pourquoi son dernier mandat ne porte pas son traitement à 1,200 fr., comme le Conseil le lui avait accordé.

C'est par erreur que cette omission a été faite; le Conseil, dans une précédente séance, avait voté cette augmentation de traitement, mais l'administration a besoin de l'approbation du Conseil pour dresser un nouveau mandat.

#### DEMANDE DE M<sup>lle</sup> BENOIT

M<sup>lle</sup> Benoit, directrice de l'école de filles, rue Cendrière, demande une augmentation de traitement de 200 fr.

Le Conseil renvoie à la commission du budget.

#### OCTROI DE NANTILLY

Le Conseil municipal avait autorisé l'administration à traiter avec M<sup>me</sup> Bouchard pour l'achat de sa maison rue du Pressoir-Saint-Antoine et à y installer le bureau d'octroi.

Les locataires de M<sup>me</sup> Bouchard ne veulent quitter leur habitation, dont le loyer prend fin en 1888, que moyennant une forte indemnité.

L'administration a trouvé un autre terrain; le propriétaire de celui-ci, M. Lacroix, jardinier, ne demande pas mieux que de le vendre à la Ville. Le prix d'achat ne dépasserait pas celui de la maison Bouchard.

Le Conseil autorise l'administration à traiter avec M. Lacroix.

#### BUREAU DE BIENFAISANCE

Les comptes du Bureau de bienfaisance constatent un déficit dans les finances de cet établissement. Aussi M. le Maire demande-t-il au Conseil de lui permettre de faire un virement, en employant à ce chapitre des fonds laissés libres dans un autre chapitre.

Accordé.

#### CAISSE D'ÉPARGNE

Le mandat de cinq administrateurs de la Caisse d'épargne prend fin cette année.

M. le Maire demande le renouvellement de ce mandat en faveur des mêmes administrateurs. Ce sont MM. Sorel, Rivain, Brac, Martin jeune et Bourguignon.

M. le Maire demande encore au Conseil l'autorisation de dresser un mandat au nom de M<sup>re</sup> Pinault, notaire à Saumur, s'élevant à la somme de 571 fr., dus pour frais d'acte pendant les années 1884 et 1885.

#### DEMANDE EN FAVEUR DE SOUTIEN DE FAMILLE

M. le Maire a été saisi d'une demande en faveur d'un jeune homme, M. Louis Page, pour l'exempter du service militaire comme soutien de famille.

Il a sept ou huit frères et sœurs dont il est l'aîné et il est seul à gagner la vie pour tous.

Le Conseil émet de suite un avis favorable.

#### DROITS D'OCTROI

M. le Maire invite le Conseil à nommer une commission de cinq membres pour réviser les droits d'octroi dont les tarifs n'auront plus cours à la fin de l'année.

MM. Boisson, Doussain, Coutard, Bonneau et Renou composeront cette commission.

Il nous sera bien permis de soumettre une juste observation aux membres de la commission que le Conseil a nommés pour la révision des droits de l'octroi.

M. le Maire, au début de la séance, a constaté que les finances de la Ville étaient dans un état des plus florissants et même il a accusé un excédent de recettes de près de 44,000 francs pour l'exercice 1886.

Puisqu'il en est ainsi, ne serait-il pas possible de diminuer un peu les droits de l'octroi dont personne ne saurait contester l'élevation excessive? La Ville n'y perdrait rien et les consommateurs s'en trouveraient encore mieux.

#### COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Les courses de Verrie auront lieu, cette année, les dimanche 26 et lundi 27 juin.

Douze prix, comprenant une somme de 8,600 francs et sept objets d'art, seront courus dans les deux jours.

Le ministre de la marine vient de nommer deux commissions chargées d'examiner les candidats à l'emploi d'élève mécanicien, dans l'Est et dans l'Ouest de la France.

Pour la région de l'Est, les examens auront lieu : le 8 août à Lille; le 11 août à Epinal, où se rendront les candidats de l'école professionnelle de Nancy; le 18 août à Lyon.

Pour la tournée de l'Ouest : le 9 août à Nantes, où se rendront les candidats du collège de Saumur; le 18 août à Bordeaux.

Demain mercredi, jour des opérations du conseil de revision pour le canton sud de Saumur, le nouveau préfet de Maine-et-Loire, M. Bardon, recevra à la Sous-Préfecture de Saumur, de 3 à 4 heures, les autorités et les fonctionnaires de tout ordre.

Le soir, M. le Sous-Préfet de Saumur et M<sup>me</sup> Collineau réuniront, dans un dîner officiel, les membres du conseil de revision et les principales autorités de la ville. Les salons s'ouvriront ensuite pour une soirée offerte par M. Collineau à de nombreux invités.

La police de Saumur vient d'arrêter une femme L., employée comme domestique à l'hôtel d'Anjou et sur laquelle pesaient de graves soupçons du vol d'un billet de 400 fr. disparu de la caisse de M. Odouard.

M. le juge d'instruction est parvenu à lui faire avouer ce détournement. Cette femme avait déjà dépensé 30 fr. Elle a reconnu en outre avoir soustrait trois bagues à M<sup>re</sup> Odouard. Il paraît que son casier judiciaire ne sera pas étrenné par ce premier abus de confiance.

Dans notre numéro du 25 avril dernier, nous avons annoncé que ce même jour, dès l'aube, on avait découvert sur les décombres, au bas de la rue Saint-Lazare, la veuve Céline Bertrand dite Pita, blanchisseuse, rue de Poitiers.

La malheureuse donnait à peine signe de vie. Transportée à l'hôpital, elle a succombé le lendemain sans avoir repris connaissance. Cette femme adonnée à l'alcoolisme n'inspira pas dans le public grande compassion, et on attribua sa mort à une congestion causée par ivresse et au manque de secours pendant une nuit sur ces décombres.

Cependant, le bras fracturé, les nombreuses ecchymoses qu'elle portait sur le corps, la nature des plaies avaient attiré l'attention de l'autorité, et la police, en secret, faisait une enquête pour se rendre compte des circonstances de sa chute au pied du remblai.

Cette enquête semble sur le point d'aboutir. Mais nous nous abstiendrons d'entrer dans plus de détails pour ne pas entraver les recherches de la justice.

Sur la rumeur publique qu'un infanticide avait été commis il y a quelques semaines à Artannes, le parquet de Saumur s'est transporté vendredi dans cette commune chez les parents de la veuve Vaugondy, accusée de ce meurtre.

A un premier interrogatoire, la femme Vaugondy dia énergiquement. Le lendemain, la justice revint accompagnée du docteur Bontemps et des gendarmes Antonini et Delarue.

Pendant que le docteur examinait la veuve et constatait qu'elle était accouchée depuis peu, les gendarmes faisaient une inspection des lieux, et découvraient dans l'étable un puits abandonné dont l'orifice présentait des traces qui attirèrent leur attention. Les magistrats, mis au courant de cette découverte, partagèrent les soupçons des gendarmes. Le gendarme Antonini, avec un courage digne d'éloges, descendit résolument dans ce puits, et bientôt remonta tenant un cadavre d'enfant nouveau-né du sexe féminin en état de putréfaction déjà assez avancé. Le docteur reconnut qu'il était venu à terme.

La coupable a été arrêtée aussitôt ainsi que son père et sa mère, accusés de complicité, et tous les trois ont été amenés à la prison de Saumur.

Le meurtre n'était plus niable, aussi la veuve Vaugondy a-t-elle fait des aveux complets.

Le père a été mis en liberté hier. La femme Vaugondy, âgée de 30 ans, et sa mère sont seules restées sous les verrous.

## VISITES PASTORALES

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

« Monseigneur est rentré à Angers, après avoir confirmé les enfants de cinquante-huit paroisses de l'arrondissement de Saumur, prêché deux ou trois fois par jour, visité les écoles congréganistes et jugé par lui-même de l'état des fabriques. On sait que cette partie de notre diocèse n'a jamais passé pour la plus religieuse. Les riantes et riches coteaux de la Loire et le sol fécond de la vallée fournissent aux habitants trop de biens matériels pour ne pas leur faire oublier quelquefois le soin des choses éternelles. D'ailleurs, le protestantisme n'a pu disparaître de ces contrées, où il avait jadis son principal boulevard, sans laisser après lui quelques traces de sa malheureuse influence. Néanmoins, ce serait une erreur de croire que cet arrondissement, où l'Église rencontre si peu d'hostilité, ne sait pas, à certaines heures, secouer son indifférence et prêter son concours aux manifestations religieuses. La vérité est que Sa Grandeur a trouvé partout sur son passage un accueil empressé, et parfois, comme à Vivy, à Varrains, à Doué-la-Fontaine, à Meigné, aux Tuffeaux, etc., de magnifiques ovations.

« S'il est, en effet, un trait saillant dans le caractère saumurois, c'est la parfaite aménité et l'exquise politesse; aussi, à défaut d'un réel esprit de foi qu'on ne saurait méconnaître, le respect des convenances eût suffi pour donner de l'éclat aux réceptions épiscopales. En voyant l'autorité civile si fidèle à venir présenter ses hommages au représentant du pouvoir spirituel, les populations les moins religieuses tomber à genoux sur les pas de leur évêque et les hommes qui paraissent les plus indifférents se presser dans les églises pour entendre de la bouche de leur premier pasteur les grandes vérités de la foi, on se sent plein d'espérance, et, involontairement, on songe à cette vieille maxime: *Christus regnat, Christus imperat, Christus vincit*; c'est encore le Christ qui règne, qui commande et qui triomphe! »

## Cour d'Assises de Maine-et-Loire

Audience du 9 mai

Le nommé Pélisson, âgé de 49 ans, né à Saint-Mathurin, était entré, le 24 juin dernier, comme domestique chez le sieur Bodin, à Longué.

Son maître, assez content de lui du reste, était surpris des fréquentes absences nocturnes de Pélisson et de ses nombreuses demandes d'argent.

Pélisson était un joueur effréné. Après avoir obtenu de son maître des sommes dont le total s'élevait à 450 francs, il eut l'idée de voler, afin d'avoir plus d'argent à sa disposition.

Le 4<sup>er</sup> janvier dernier, en l'absence de Bodin, il prit dans une armoire 405 francs qu'il alla perdre à Saumur. Ayant avoué sa faute à son maître, il en fut pardonné et resta à son service.

Mais Pélisson n'était pas corrigé. Après une infructueuse tentative de vol avec effraction chez un voisin, M. Bourdin, rentier, il déroba dans la poche d'un pantalon de Bodin le porte-monnaie de celui-ci et le jeta dans l'Authion, après avoir pris les 200 fr. qu'il contenait.

Bodin, ayant retrouvé cet argent caché dans la fente d'un mur, porta plainte, et le voleur fit des aveux complets.

C'est pour ces faits que Pélisson comparait devant le jury. Il est défendu par M<sup>e</sup> Mahier.

Pélisson est reconnu coupable avec circonstances atténuantes et condamné à 4 ans de prison.

## Assemblée d'Allonnes

La fanfare d'Allonnes nous prie de faire savoir que, dimanche prochain 15 mai, jour de l'Assemblée de cette commune, elle exécutera, à partir de 5 heures du soir, sur la place de la Mairie, les morceaux suivants :

- 1<sup>o</sup> Les Volontaires, allégo (Routier).
- 2<sup>o</sup> La Croix d'honneur, ouverture (Bléger).
- 3<sup>o</sup> Le Cœur et la Main, quadrille (Bléger).
- 4<sup>o</sup> La Source de la Seine, fantaisie (Ziegler).
- 5<sup>o</sup> Les Bébé, polka (X).
- 6<sup>o</sup> Le Brasseur de Preston, fantaisie (Hemmerlé).

## 7<sup>e</sup> Le Refrain des Montagnards, allégo (Mullot).

Le soir, à 9 heures, retraite aux flambeaux.

Nous avons annoncé la nomination de M. le général de division Millot, membre du Comité consultatif d'infanterie, au commandement de la 18<sup>e</sup> division d'infanterie à Angers, en remplacement de M. le général de division Deffis.

Le général de division Millot (Charles-Théodore) est né en 1829 à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or). Il a fait la campagne de 1870 avec le grade de lieutenant-colonel. En 1874 il était nommé colonel au 48<sup>e</sup> de ligne, commandement qu'il a conservé jusqu'en 1880, époque à laquelle il a été promu général de brigade.

Sa nomination de général de division (3 mars 1883) a précédé de quelques mois celle de commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Le général Millot a été le premier divisionnaire envoyé au Tonkin; il a montré le chemin de la victoire à nos soldats en allant planter le drapeau français sur les murs de Bac-Ninh. Cette victoire lui a valu sa nomination de grand officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

## NOMINATIONS DE NOTAIRES

Par décret du 30 avril, ont été nommés notaires :

M. Charles Dehau, à la résidence de Baugé, en remplacement de M<sup>e</sup> Blanchet;

M. Bidet, à la résidence de Chalonnes-sur-Loire, en remplacement de M<sup>e</sup> Morel.

## LA FÊTE DES FLEURS A ANGERS

Les habitants de la Doure (Angers) ont eu un temps splendide pour leur « Fête des Fleurs ». La ville entière, ou presque, s'était donné rendez-vous sur la rive droite de la Maine.

Le cortège a quitté la route de Nantes, point de réunion, vers 4 heures, et malgré la longueur du défilé, qui ne prenait pas moins de deux kilomètres, il a parcouru l'itinéraire tracé, toujours en bon ordre, au milieu des rangs pressés d'une foule avide de voir et de s'épanouir au bon soleil du printemps.

Tout le cortège a bien tenu les promesses du programme. L'ensemble était charmant, du meilleur goût et d'une tenue irréprochable. 26 voitures et 40 chars, tous plus ingénieusement composés et décorés d'attributs et de fleurs, avec des centaines de personnages costumés et tout-à-fait pénétrés de leurs rôles, ont vivement captivé et intéressé l'attention des spectateurs. Certains détails étaient vraiment réussis et méritaient une élogieuse et plus minutieuse description.

Citons de mémoire :

Les chars d'enfants (char de la Ruche, l'espoir de l'Anjou); la « Noce d'argent sur les bords de la Maine » à Ma Campagne, sans doute; les Pêcheurs du Port-Thibault; la Doure, brick-goëlette monté par de tout jeunes marins; le char des Pontonniers, croiseur des côtes, très bien gréé et armé, avec sa mâture, ses huniers et ses cordages; le char de l'Imprimerie, d'où l'un des vétérans de la typographie distribuait à profusion programmes et chansons; l'Union horticole de la Doure avec son luxuriant bouquet; la Rentrée de chasse anglaise et les Vieilles Chansons françaises, idée originale et intéressante, qui pourrait être développée pour fournir tout un cortège de groupes variés.

Beaucoup de quêteurs, parmi lesquels un certain nombre d'élèves de l'École normale, recueillaient la part des pauvres, qui a dû être abondante à proportion des bonnes dispositions de la foule enchantée de cette fête.

Le concours des Vieilles Chansons, qui a eu lieu sur la place des Arts, où se dressaient de rustiques tribunes, a clos cette première partie de la journée. M. le maire et les conseillers municipaux de la Doure présidaient à ces jeux de la chanson. La musique du 435<sup>e</sup> a résumé le tout par un pot-pourri de vieux airs connus et chantés dans l'atelier, qui pourra servir de programme à une future cavalcade. Puisque nous parlons musique, nous ne voulons pas oublier de féliciter l'Harmonie de la Doure, qui tenait très bien sa place à côté de la musique du 435<sup>e</sup>.

À 9 heures du soir, une retraite aux flam-

beaux a parcouru les rues de la Doure seulement. Les tambours, clairons et musique de la garnison formaient avec les fanfares diverses le cortège harmonieux, précédé, entouré et suivi de gerbes lumineuses. La Doure a eu, dimanche, tous les plaisirs réservés aux capitales. (*Union de l'Ouest.*)

On lit dans la *Petite France* :

« ANGERS. — Encore l'avocat général Bernard. — M. Bernard ne voulant pas se rendre au poste qu'un récent décret lui a assigné, frappe actuellement à toutes les portes pour obtenir d'être nommé à Rennes.

« Nous espérons bien que M. le ministre de la justice ne cédera pas aux sollicitations de M. Bernard et obligera ce magistrat à se soumettre ou à se démettre. »

On se demande ce que ce malheureux M. Bernard a pu faire à la *Petite France*, ou quel intérêt ont les correspondants robés ou non du journal wilsonien pour traquer ainsi un magistrat républicain ?

Réponse. — Coterie radicale contre coterie opportuniste !

GONNORD. — Un accident est arrivé mardi dernier à Gonnord. Le docteur Michel avait prêté sa voiture et son cheval à quatre jeunes gens et à trois jeunes filles pour se rendre à une noce. En traversant Gonnord, des saltimbanques effrayèrent le cheval qui fit un bond de côté et le choc lança les sept personnes en dehors du véhicule. Il n'y a pas eu d'accident mortel à déplorer; tout le monde a été plus ou moins contusionné, mais la plus maltraitée a été une jeune fille qui devait se marier huit jours après. Elle a été absolument défigurée, et son fiancé, moins éprouvé, eut un accès de désolation navrant en reconnaissant à peine le visage de celle qui l'avait charmé et dont la beauté était réputée à Gonnord.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

## RESPONSABILITÉ DES ENTREPRENEURS DE TRANSPORTS

La Cour de Paris vient de décider que le voiturier, dans l'espèce, une Compagnie de chemins de fer, ne saurait être tenu de faire réparer, avant leur livraison, les marchandises transportées et avariées en cours de route.

Ces avaries ne peuvent se résoudre au profit du destinataire que par le paiement de dommages-intérêts.

Si le voiturier, ajoute la Cour, est responsable du retard apporté dans la livraison jusqu'au jour où il a fait offre d'indemniser le destinataire des avaries survenues, cette responsabilité doit être partagée lorsque, postérieurement à ces offres, le transporteur n'a pas mis le destinataire en demeure de prendre livraison, et que le destinataire n'a pas provoqué une expertise pour faire régler les avaries.

## LA SÉCURITÉ EN CHEMIN DE FER

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain devra être terminée l'installation des signaux d'appel sur tous les réseaux des chemins de fer français pour les trains express ou directs effectuant un parcours d'au moins vingt-cinq kilomètres sans arrêt.

À l'heure actuelle, la plupart des grandes lignes en sont pourvues. La dépense totale de cette installation aura coûté 2,200,000 francs.

Outre les signaux d'appel, on va établir dans toutes les cloisons des glaces qui permettront aux voyageurs de voir leurs compagnons du compartiment voisin.

Les boutons ou poignées d'alarme ne seront plus captifs dans des plaques de verre qu'il faut briser. Ils sont plus accessibles, pneumatiques ou électriques; et, le signal donné, son effet ne pourra être rompu que par les agents, c'est-à-dire que la sonnerie fonctionnera jusqu'à l'arrivée des agents.

Est-il nécessaire d'ajouter que toute mauvaise plaisanterie enverra son auteur devant la police correctionnelle, qui le punira sévèrement. Ceci, sans préjudice des procès en dommages-intérêts qui seront intentés par la Compagnie et par les voyageurs pour la panique et le retard résultant d'un appel.

## CONSEILS ET RECETTES.

### LA DESTRUCTION DES HANNETONS

Au moment où les hannetons accomplis-

sent leur tâche de destruction, on nous saura gré d'indiquer un procédé commode et des plus simples pour les détruire.

Nous le devons à un agriculteur de la Vienne.

Chaque matin, dit-il, je détruis de cent à cent vingt litres de ces malfaisants coléoptères. Voici ma méthode: au crépuscule du soir, je place au milieu de mon verger un vieux tonneau défoncé, dont les douves sont, à l'intérieur, enduites de goudron liquide. Au fond de ce tonneau, je place une veilleuse allumée. Les insectes de toute espèce, atteints par la lueur, viennent voltiger autour de la veilleuse. En se frottant contre les parois du tonneau, ils se tachent de goudron les pattes ou les antennes, et alors ils tombent au fond du tonneau. Le matin il n'y a qu'à ramasser les victimes.

Avec 60 centimes de goudron, on peut ainsi détruire des myriades de hannetons sans perdre son temps à leur faire la chasse.

## Avis aux Propriétaires et Jardiniers

M. Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, Saumur, a mis en vente 500 *Tortues terrestres* aux prix de 0,75 c., 1 fr., 4 fr. 25 et 4 fr. 50, selon grosseur.

L'auteur de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE achève, dans la 82<sup>e</sup> série qui vient de paraître, l'étude de l'Etat Hambourgeois et il y ajoute celle des Etats Lubeckois et Brémois.

Outre une carte du territoire de Lubeck, quatre gravures ornent le texte: ce sont des vues de Lubeck, de l'Hôtel de Ville de Ratisbonne, du Val d'Enfer dans la Forêt Noire et de l'île de Mainau (Lac de Constance).

Cette série 82<sup>e</sup> est certainement l'une des mieux réussies d'un ouvrage qu'a consacré le succès.

## Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 8 mai 1887.

Versements de 105 déposants (14 nouveaux), 24,902 fr. 60.

Remboursements, 29,087 fr. 80.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

## Cours des Vins

BLANCS (2 hect. 30)

Coteaux de Saumur.....	1 <sup>re</sup> qualité	80 à 90
Ord. environs de Saumur.	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 80
Saint-Léger et environs..	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 70
Le Puy-Notre-Dame.....	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 70
La Vienne.....		60 à —

ROUGES (2 hect. 20)

Souzay et environs.....	1 <sup>re</sup> qualité	130 à 135
Champigny, 1886.....	1 <sup>re</sup> qualité	140 à 145
Varrains, 1886.....		130 à 135
Bourgueil, 1886.....	1 <sup>re</sup> qualité	140 à 145

PALAIS-ROYAL	Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL	Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL	Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL	Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL	Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL	Articles de fumeurs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL	Lunettes et pince-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL	Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL	Timbres caoutchouc.

## MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

## Théâtre de Saumur

Direction de M. A. CHARTIER

Vendredi 13 mai 1887.

## Les Noces d'un Réserviste

Vaudeville en 4 actes, de MM. Henri Chivot et Alfred Duru.

M. Perrichon remplira le rôle de Bouillancourt; M. Chartier, celui du sergent Grincard; M<sup>me</sup> Chatain, celui de Rosalba, comédienne; M<sup>me</sup> Nevers, celui de M<sup>me</sup> Bouillancourt.

On commencera par :

## Les Forfaits de Pipermans

Pièce en 1 acte.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

